

N°20-2011

Séance du Mardi 19 avril 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Date de la convocation
08 avril 2011

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

et publication
20 avril 2011

L'an deux mille onze et le mardi dix neuf avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARRO sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Etaient présents : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et DUPRAT Marie-Rose, LANNE-SOUBIRAN : MANAS Francis et TREZEGUET Denis (suppléant de IMBERT Yves), LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre et VINCENT Caroline, MAGNAN : DUCLAVE Jean et LAFITTE-DUCLERC Bernard, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé, NOGARRO : PEYRET Christian, BELTRI Joseph (suppléant de GARET Gilles), MARTINOT Maryse, **PERCHEDE** : DUBICQ Danielle (suppléante de DELOSTE Lionel) et SALEY Christine (suppléante de MARIN Alain) **SAINTE-GRIEDE** : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, **SAINTE-MARTIN D'ARMAGNAC** : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean-Claude, **SALLES D'ARMAGNAC** : BORDES Daniel (suppléant de HEBERT Benoît), **SION** : MITTERRAND Elisabeth, **SORBETS** : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, **TOUJOUSE** : DU CHEYRON DE BAUMONT Olivier (suppléant de TARTIAS Jacques) et BRETTEES Monique (suppléante de WEEVERS Cornélia), **URGOSSSE** : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves (remplacé par TREZEGUET Denis) LOUBEDAT : OREA Daniel, MORMES : SPOERRY Gérard, NOGARRO : GARET Gilles (remplacé par BELTRI Joseph), PUJOL Jean-Pierre, **PERCHEDE** : MARIN Alain (remplacé par SALEY Christine) et DELOSTE Lionel (remplacé par DUBICQ Danielle), **SALLES D'ARMAGNAC** : HEBERT Benoît (remplacé par BORDES Daniel) et BUSQUET Philippe, **SION** : DALES Annie, **TOUJOUSE** : TARTIAS Jacques (remplacé par DU CHEYRON DE BAUMONT Olivier) et WEEVERS Cornélia (remplacée par BRETTEES Monique).

Absents : LAUJUZAN : SENAC Claude et FARBOS Jean-Jacques, **URGOSSSE** : COLLAVINO Gérard.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET.

le 26 AVR. 2011

de Condom
Reçu à la Sous-Préfecture



OBJET DE LA DELIBERATION : Vote des taux de fiscalité 2011

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Pierre GUICHANNE, Président, présente le budget prévisionnel 2011 et rappelle la ~~prise de~~ compétence de la Communauté de Communes en matière d'ordures ménagères.

Il indique que conformément à la circulaire du 28 mars 2011 relative à la « fixation des taux d'imposition des quatre taxes directes locales en 2011 », la délibération fixant le taux pour 2011 doit intervenir avant le 30 avril 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité, d'appliquer pour 2011, un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 11,45 %.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Président,



Pierre GUICHANNE